Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260616-0206202605-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 02/06/2026/05
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 16 juin 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS

Absents excusés : LAMY Didier Thibault MARCHADIER

Secrétaire de Séance : Eddy PAUTHONNIER

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

MOTION URGENCE HOPITAL DE DINAN

Monsieur le Maire propose la motion urgence hôpital de Dinan ci-dessous :

Motion du Conseil municipal de TREBEDAN
Pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan

Le Conseil municipal de TREBEDAN,

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 mins,

Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,

Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Trébédan souhaite, par la présente motion :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260616-0206202605-DE

- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

- **S'opposer** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan

- **Demander** à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

- **Charger** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité valide la motion proposée par monsieur le Maire.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 16 juin 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN
22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Eddy PAUTHONNIER